



**MAIRIE
DE
SAMOREAU**
77210 AVON

PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 18 FEVRIER 2016

L'an deux mil seize, le **JEUDI 18 FEVRIER à 20 H 00**, s'est réuni le Conseil Municipal légalement convoqué, sous la présidence de Monsieur Pascal **GOUHOURY**, Maire

Présents : M. GOUHOURY, M. YVES, Mme DUHNNEN, M. JOURDAIN, Adjoints, M. POTTIER, M. VANEK, Mme BIM, M. GUYOU, Mme AICHI, Mme l'HOSTIS, Mme DELION, M. FUTTERMAN, M. LETEXIER, Mme CUGNY, Mme FARTO, Mme DUDONS, Mme MUSY, Conseillers Municipaux.

Absents excusés :
- Mme LEGRAND donne procuration à Mr GOUHOURY
- Mr MARGUET

Secrétaire de Séance : Mme Mylène MUSY

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 10 DECEMBRE 2015

Aucune observation n'étant soulevée, le compte rendu de la séance est adopté à l'unanimité

1- PLAN LOCAL D'URBANISME – MODIFICATION SIMPLIFIEE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une modification simplifiée du PLU a été engagée afin d'effectuer la réalisation d'une résidence multi générationnelle et de maisons individuelles qui permettra une diversification du parc de logement de la Commune.

Un registre d'observations a été mis à disposition du 04 Janvier 2016 au 04 Février 2016, au public.

De ce fait, Monsieur le Maire présente le bilan des avis recueillis auprès des personnes publiques associées et consultées ainsi que des observations consignées par le public sur le registre :

☞ Monsieur Le Préfet de Seine et Marne a donné un avis favorable.

☞ Le Conseil Départemental a écrit ne pas avoir d'observation.

Quatre observations ont été inscrites au registre destiné à recueillir l'avis du public :

☞ M. MORLA se dit favorable à la modification simplifiée du PLU.

☞ M. et Mme GODIN écrivent que l'emplacement initialement prévu pour la résidence permettrait une facilité de trafic et d'accès, et que la modification ne rapproche que de 400 mètres du centre le projet. Ils regrettent que le nombre et le type de logements attendus ne soient pas mentionnés.

☞ M. GERVAIS demande ce qu'il adviendra du chemin des Sables, inscrit que l'augmentation du trafic dans la rue restera un problème et que l'architecture relative au projet et la quantité de logement attendue restent confuses.

☞ M. GOUHOURY inscrit être très favorable au projet.

Monsieur le Maire signale que les remarques du public ne remettent pas en cause la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de Samoreau.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- d'approuver la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme

- d'approuver le bilan des avis recueillis auprès des personnes publiques associées et consultées, ainsi que des observations consignées par le public sur le registre mise à disposition.

Adopté à l'unanimité

2 – SEJOURS ACCUEIL DE LOISIRS - 2016

A) L'Accueil de Loisirs propose l'organisation d'un séjour inter centre « SAMOREAU-HERICY-VERNOU au Centre de Simonots à SAXY-BOURDON (Nièvre) du lundi 25 avril 2016 au vendredi 29 avril 2016. Le coût du séjour est estimé à 2 900.00 €. Il sera composé de 12 enfants.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal une participation de la Commune à hauteur de 500 € (idem pour les communes d'Héricy et Vernou) et de 200,00 € pour les familles. Si le séjour n'est pas complet, celui-ci sera annulé.

Adopté à l'unanimité

B) L'Accueil de Loisirs propose l'organisation d'un week-end « PUY DU FOU » du 9 avril 2016 au 10 avril 2016. Le coût du séjour est estimé à 1 636.00 €. Il sera composé de 12 enfants/jeunes.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal une participation de la Commune à hauteur de 320 € et de 109,00 € pour les familles. Si le séjour n'est pas complet, celui-ci sera annulé.

Adopté à l'unanimité

3 – DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX - 2016

Dans le cadre de la Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux, Année 2016, le Maire propose au Conseil Municipal de bien vouloir adresser à l'Etat les demandes de subventions énumérées ci-après :

- Extension de la Maison des Professionnels de la Santé
- Pose de VMC et stores dans une Classe Primaire
- Travaux d'aménagement et mise aux normes PMR (Mairie, Agence Postale, Eglise, Services Techniques)

Le taux de subventionnement peut s'élever au maximum à 50 % du coût HT des travaux avec un plafonnement des dépenses subventionnables.

Adopté à l'unanimité

4 - INFORMATION

1°) INFORMATIONS

- Population légale au 1er janvier 2013 en vigueur à compter du 1er janvier 2016 : 2 393 Hab.
- Le dossier de demande de subvention (réserve parlementaire) pour la Classe Mobile est en cours d'étude au Ministère de l'Intérieur.

2°) DECISIONS DU MAIRE

Numéro	Libellé
N° 2015D-10	Réalisation Marché Fourniture Electricité – EDF Collectivités – GAD/CAMPING
N° 2015D-11	Réalisation Marché Fourniture Gaz
N° 2015D-12	Réalisation Emprunt Caisse des Dépôts

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h25

Le Maire

La Secrétaire de Séance

Pascal GOUHOURY

Mylène MUSY

**Affiché et Publié conformément
au Code Général des Collectivités Territoriales
Fait à Samoreau, le VENDREDI 19 FEVRIER 2016**

**Le Maire,
Pascal GOUHOURY**